



Décision d'ouverture d'un concours

Pour un poste de Préparateur en pharmacie hospitalière au sein de l'Hôpital de l'Avison

L'Hôpital de l'Avison de Bruyères souhaite ouvrir un poste de préparateur en pharmacie hospitalière.

Selon le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022 – article 11, les préparateurs en pharmacie hospitalière sont recrutés par la voie d'un concours sur titres, ouvert dans chaque établissement aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-4 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie en application de l'article L. 4241-6 du même code.

La date des épreuves est fixée au 17 juin 2025 à 9h00 pour la phase d'admissibilité et le 1^{er} juillet 2025 à 14h00 pour la phase d'admission.

Une phase d'admissibilité consistant en l'examen par le jury du dossier de sélection.

- L'examen par le jury du dossier de candidature consiste en l'analyse de sa complétude, vérifiant d'une part la possession des titres, diplômes et qualifications équivalentes à celles requises pour l'accès au corps d'accueil, et d'évaluer d'autre part son expérience professionnelle.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à la phase d'admission.

L'épreuve d'admission au concours sur titres consiste en une audition à caractère professionnelle avec le jury.

Le jury du concours est composé comme suit :

- Marielle PFEIFFER, Directrice de l'établissement
- Annick TREVILLOT, Cadre de santé désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours
- Isabelle LALEVEE, Cadre de santé - fonctionnaires hospitaliers de catégorie A désignés par le directeur de l'établissement organisateur du concours

Hôpital de l'Avison

L'audition se compose :

- D'une présentation par le candidat de son parcours professionnel à partir du dossier de candidature transmis au jury permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un préparateur en pharmacie hospitalière (5 minutes).
- D'un échange avec le jury qui porte sur lesdits éléments présentés par le candidat (10 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes (5 minutes de présentation du candidat et 10 minutes d'échange avec le jury).

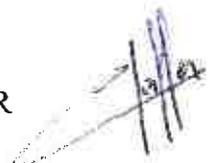
A l'issue de l'audition, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste d'aptitude des candidats déclarés admis au concours.

Les dossiers de candidature devront être adressés en 4 exemplaires avant le 17 juin 2025 (15 jours avant le début des auditions) par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi), à Mme la Directrice Marielle PFEIFFER – Hôpital de l'Avison – 16, rue de l'Hôpital 88600 BRUYERES, accompagnés des pièces suivantes :

- Une copie des titres, diplômes et autres qualifications équivalentes dont le candidat est titulaire
- Une copie du titre de préparateur en pharmacie hospitalière
- Le formulaire de renseignement, prévu en annexe du présent avis de concours, faisant état de l'identité du candidat, de son corps d'appartenance et de ses expériences professionnelles, complété
- Un état des services, complété par l'autorité investie du pouvoir de nomination dont relève le candidat, justifiant d'au moins cinq ans de services publics effectifs à la date de clôture des inscriptions et du corps dont il relève à cette même date

A Bruyères, le 22 mai 2025

La Directrice,
Marielle PFEIFFER





ANNEXE :

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENT

Concours réservé à certains personnels médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière

Dossier n°

(cadre réservé au jury)

Nom de famille :

Nom d'usage ou d'époux/d'épouse :

Prénom :

Date de naissance :

Commune et pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Téléphone (domicile ou mobile) :

Courriel professionnel :

Situation professionnelle du candidat :

- Préparateur en pharmacie contractuel
- Préparateur en pharmacie titulaire

Expérience(s) professionnelle(s) :

Fonctions actuelles :

Période	Lieu d'exercice des missions	Quotité de travail	Catégorie/Corps d'appartenance	Principales activités	Principales compétences développées



Fonctions antérieures notables :

Période	Lieu d'exercice des missions	Quotité de travail	Catégorie/Corps d'appartenance	Principales activités	Principales compétences développées

Formation professionnelle et continue :

Période	Durée	Organisme de formation	Domaine/spécialité	Thème de la formation

Hôpital de l'Avison

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

souhaite me présenter au concours de préparateur en pharmacie hospitalière.

Je déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier ;
- Avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous ;

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal art. 441-6)
« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal art. 441-6).

Les services en charge de la gestion et de l'organisation des concours réservés se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A le

Signature du demandeur